

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF76

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 11 BIS

A l'alinéa 2,

substituer aux mots :

"à l'accomplissement des missions",

les mots :

"aux travaux".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.